

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2011  
AUTORISANT LA CRÉATION D'UNE ZONE VI-10 ET RA-11**

- CONSIDÉRANT la demande d'un propriétaire à lotir une partie de sa propriété pour des fins de développement résidentiel ;
- CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'autoriser le développement de ce secteur ;
- CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'autoriser la création de deux nouvelles zones, VI-10 et RA-11, à des fins résidentielles;
- CONSIDÉRANT l'intention du conseil de modifier les usages et les normes des nouvelles zones ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, et unanimement résolu d'adopter le présent projet de règlement. Ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique lors d'une assemblée qui aura lieu le 9 août 2011, à 19 heures, à la salle municipale située au 10, Avenue Michaud, à Saint-Marc-de-Figuery.

**ARTICLE 1**

Le présent règlement modifie le Règlement de zonage de la Municipalité de St-Marc-de-Figuery, numéro 89-91. Il est intitulé : « Règlement créant les zones VI-10 et RA-11 » et porte le numéro 204-2011.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le plan de zonage 1 est modifié réduisant la zone REC-1 pour créer la zone VI-10 et la zone RA-11, tel qu'apparaissant au plan ci-annexé. Ces nouvelles zones sont comprises dans le lot 4 005 055 et situées au sud du chemin des Riverains, ainsi qu'à l'ouest de du chemin du Domaine-du-Rêveur.

**ARTICLE 3**

Le tableau 7 intitulé « Usages autorisés par zones ou groupes de zones » est modifié par l'ajout après la page 113-1 de la page 113-2, ainsi qu'après la page 119-2 de la page 119-3 tel qu'apparaissant en annexe.

**ARTICLE 4**

Le tableau 8 intitulé « Normes d'implantation par zone » est modifié en ajoutant à la page 143 la colonne nommée « RA-11 ». Ainsi qu'à la page 144 est modifiée l'expression « VI-1 à VI-9 » par « VI-1 à VI-10 ».

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

**FAIT ET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 JUILLET 2011.**

---

**Jacques Riopel**  
Maire

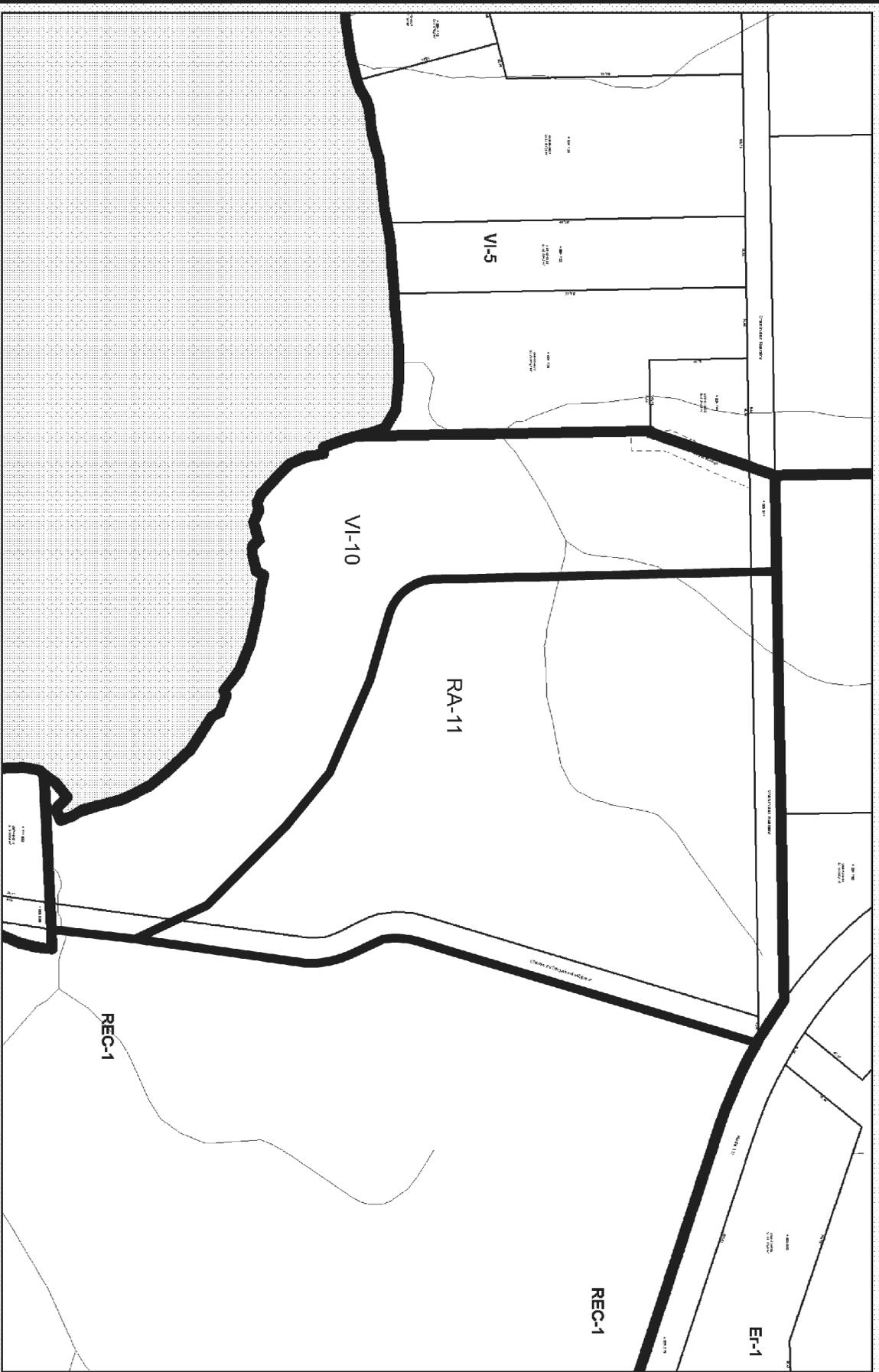
---

**Aline Guénette**  
Directrice générale et sec.-trésorière

ANNEXE

EXTRAIT DE LA MATRICE GRAPHIQUE

Saint-Marc-de-Figüery



66-23	Numéro de lot
506221-2404	Matricule
S : 334,52 m <sup>2</sup>	Superficie
100,20	Mesure linéaire
# 569	Numéro civique
108	No. de l'unité de voisinage
▲	Occupation
▣	Abri sommaire
Ⓜ	Bail de villégiature
⌋	Union de parcelles
□	Unité d'évaluation
┌──┐	Ligne de lot
┌──┐	Servitude
▣	Unité de voisinage
▨	Zonage agricole
—	Ruisseau
▨	Plan d'eau
▭	Limite municipale
▣	Zonage municipal

Réalisation : MFC d'Abotibi  
 Dessiné par : Service d'évaluation et de géomatique  
 Date : 2011  
 \*Tous les usages acquis et en vigueur, ce document n'a pas de valeur

N

1:4 000